



# Certificat de Spécialisation Aéronautique

## Option Avions à Moteurs à Turbines



**PUBLIC CONCERNÉ**

Toute personne souhaitant devenir technicien-ne aéronautique.



### OBJECTIFS

Il intervient dans des domaines de haute technicité avec des impératifs réglementaires liés au maintien de la navigabilité aéronautique. Il exerce son activité sur tous les systèmes d'aéronefs (systèmes mécaniques, hydrauliques, pneumatique, électriques, moteurs, etc.). Ce.tte futur.e technicien.ne pourra, après expérience, obtenir une Licence Part 66 B1-1.

#### À l'issue de la formation, l'apprenti(e) sera capable de :

- Mettre en pratique ses connaissances théoriques sur les techniques numériques et les systèmes électriques rencontrés en maintenance aéronautique
- Mettre en pratique les bases de la mécanique et les procédures à appliquer pour l'entretien des aéronefs
- Mettre en pratique la législation qui s'applique à la maintenance aéronautique et comprendre son importance
- Mettre en pratique ses connaissances en aérodynamique des aéronefs, commandes de vol, structures et systèmes nécessaires à la maintenance aéronautique
- Mettre en pratique ses connaissances de base des turbomachines rencontrées en maintenance aéronautique



## PROGRAMME

### > Enseignement général

Anglais

### > Enseignement professionnel

Technique numérique, règles de l'art et pratiques d'entretien, législation aéronautique, système d'aéronef, motorisation, hélice, etc.

### > Travaux pratiques

Dépannage, pratique d'entretien, intervention de maintenance, etc.

Code RNCP : RNCP37924

Code diplôme : 46125309

Certificateur : ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

Date d'enregistrement : 28/07/2023



Renseignements et inscription : [infoscandidature@afmae.fr](mailto:infoscandidature@afmae.fr)



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



Plus d'infos  
en vidéo

## Certificat de Spécialisation Aéronautique

Option Avions à Moteurs  
à Turbines

### DURÉE

- > 12 mois
- > 614 heures

### PRÉREQUIS

- > Âge : 16 à 29 ans (au-delà pour les personnes reconnues RQTH)
- > Baccalauréat professionnel aéronautique option Systèmes

### PÉDAGOGIE

- > En présentiel

### DISPOSITIF D'ACCÈS

- > Contrat d'apprentissage, dispositif Pro A pour les salariés en mobilité (en alternance)

### ÉVALUATION ET VALIDATION

- > Épreuves CCF (Contrôle en cours de formation), Épreuves ponctuelles (Éducation Nationale) et Partie 66 (Agence Européenne de la Sécurité Aérienne)

### POURSUITE D'ÉTUDES

- > Licence Partie 66 B2
- > BTS Aéronautique